



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués CPVAL du 19 juin 2019

Aula FXB HES, Route du Rawyl 47, Sion

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

A 16h30, le Président du comité CPVAL ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'aux invités.

La séance sera tenue dans les deux langues avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Le Président précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que l'Assemblée, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 5 juin 2019, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 20 juin 2018 ;
3. Rapport d'activité, prévoyance et comptes 2018 ;
4. Rapport d'activité, gestion de fortunes ;
5. Réforme structurelle et future organisation de CPVAL, nouveau règlement de l'Assemblée des délégués ;
6. Divers

Après nomination des scrutateurs, le Président annonce la présence de 60 délégués sur 150, soit une participation de 40%. 32 délégués se sont excusés. 52 représentent le Bas-Valais et 8 le Haut-Valais.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 20 JUIN 2018

Le pv, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande des délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a donc été approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions sans modification avec remerciements à la Direction.

3. RAPPORT D'ACTIVITE, PREVOYANCE ET COMPTES 2018

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction a tout d'abord résumé les principaux chiffres issus du bilan et du compte d'exploitation 2018 de la Caisse. A des produits représentant CHF 280 mios s'opposaient des charges pour CHF 548 mios, ce qui a provoqué un excédent annuel comptable de charges de CHF 268 mios. L'utilisation de la RFV à concurrence de CHF 202 mios a ramené le résultat 2018 à - CHF 66 mios. Si la partie Assurance a enregistré un déficit de CHF 116,6 mios, les marchés financiers négatifs n'ont malheureusement pas joué leur rôle de 3^{ème} cotisant (- CHF 149,7 mios de résultat net des placements). Le cash flow de prévoyance restait en zone positive pour CHF 18 mios (Résultat de la différence entre les cotisations encaissées et les apports reçus de CHF 280 mios et des prestations payées pour CHF 262 mios). Les engagements se sont accrus de CHF 118 mios provenant pour 58% du capital de couverture des rentes et pour 42% de l'augmentation des capitaux épargne des assurés actifs. Toutes les provisions ont pu être entièrement constituées et les frais d'administration maintenus à CHF 2,5 mios, soit à CHF 138.- par assuré. La

réserve de fluctuation de valeur s'est donc vue réduite de CHF 202 mios pour atteindre désormais CHF 216 mios, soit le 29% de son objectif. En raison de la situation financière compliquée de l'année, le Comité a décidé d'attribuer un taux d'intérêt de 1% pour l'année 2018 sur les comptes épargne des assurés actifs. Pour des engagements de l'ordre de CHF 5,3 mias et une fortune de CHF 4,1 mias, le degré de couverture selon OPP2 de CPVAL est ainsi passé de 82,3% à 77,7%. Le degré de couverture des actifs atteignait 45,5% à fin 2018.

Dans une deuxième partie, la Direction a présenté quelques éléments statistiques en lien avec la structure démographique de la Caisse. Les éléments relevants constatés sont les suivants : 60% de l'effectif des assurés actifs constitue la CPF et 40% la CPO. 17% des assurés sont âgés de plus de 55 ans pour l'ensemble de CPVAL. Dans la CPF, ils représentent 25% et dans la CPO 6%.

208 nouvelles rentes ont été initiées, dont 205 rentes de vieillesse. Le nombre total de bénéficiaires de rentes se monte à fin 2018 à 6'034, soit une progression de 3,6% par rapport à fin 2017. La Direction informe également l'Assemblée de la répartition de ces rentes, à la fois en nombres de rentes et à la fois en prestations (4'669 pour la vieillesse, 202 pour l'invalidité, 859 pour les survivants et 304 pour les enfants). Le rapport démographique de CPVAL reste sous la barre des 2, puisque le nombre des actifs est passé à 11'787 et se situe désormais à 1,95 actifs pour un rentier. La tendance reste baissière.

La Direction montre ensuite l'évolution d'une prestation de retraite eu égard à la réduction des taux de conversion planifiée sur 72 mois. De ce tableau ressortent deux éléments : d'une part, malgré les baisses successives des taux, les rentes en CHF augmentent pour chaque année de travail supplémentaire et d'autre part, les simulations de rentes de vieillesse sont quasi identiques entre CPF et CPO aux différents âges de retraite possibles.

Les principaux éléments financiers marquants de l'exercice peuvent être résumés ainsi :

- Cash-flow positif de CHF 18 mios
- Rendement de la fortune de - 3,38%
- Intérêt sur compte épargne de 1%
- Déficit comptable de CHF 66 mios
- Diminution de la RFV de CHF 202 mios pour un solde CHF 216 mios
- Réduction du degré de couverture global de 4,6% à 77,7% (selon art 44 OPP2)

Malgré la difficulté de cet exercice, le degré de couverture OPP2 de la Caisse se situe désormais toujours au-dessus du niveau qu'il devrait atteindre selon le plan de financement déposé par CPVAL auprès de son Autorité de surveillance. En résumé, l'exercice 2018 peut être qualifié de difficile si bien que le découvert de la Caisse se montait à fin 2018 à CHF 1'184 mios.

4. RAPPORT D'ACTIVITE : GESTION DE FORTUNE

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction a commenté le contexte économique-politique de l'année 2018 à l'origine de l'évolution des marchés ainsi que les résultats des principaux marchés caractérisés par des performances très disparates selon les catégories d'investissement. L'année a été marquée par trois éléments fondamentaux (réforme de l'imposition des entreprises aux USA, introduction de taxes douanières entre USA et Chine et accélération d'inflation aux USA). Dans ce contexte difficile, CPVAL a réalisé un résultat de -3,38%. Depuis l'introduction de la primauté des cotisations en 2012, la performance moyenne sur 7 ans représente 4,2% et sur les 20 dernières années, 3,25%. La fortune gérée représentait à fin 2018 CHF 4,12 mias.

Les différentes classes d'actifs font ensuite l'objet de commentaires et il a été relevé que celles qui ont été le plus bénéfiques pour CPVAL étaient clairement le prêt à l'employeur et l'immobilier CH avec des résultats d'environ 3 à 5%. Le résultat de l'indice de référence était en-dessus de celui réalisé sur le portefeuille (écart de 0,62% en faveur de l'indice de référence). Dans un contexte financier de taux bas, voir négatifs avec des marchés Actions assez chers, la Direction insiste sur l'importance non seulement d'une diversification des placements mais également et surtout sur la nécessité pour la Caisse de rechercher de la rentabilité. Or, cette rentabilité ne se trouve actuellement que dans des classes d'actifs moins transparentes, comme les placements alternatifs ou encore l'immobilier, raison pour laquelle les principaux investissements 2018 se sont essentiellement concentrés sur ces classes d'actifs.

On peut relever en conclusion que l'exercice 2018 peut être qualifié de mauvais exercice en termes absolus et relatifs. L'allocation effective des investissements de la Caisse à fin 2018 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité.

En conclusion, la Direction montre que le taux de transparence du portefeuille en termes de coûts représente 99,99% et que ceux-ci correspondent à 0,33% de la fortune. Un tel taux révèle que la Caisse se situe parmi les meilleurs marché en Suisse puisque la médiane à fin 2018 se situe à 0,44%.

5. REFORME STRUCTURELLE ET FUTURE ORGANISATION DE CPVAL, NOUVEAU REGLEMENT DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction présente à l'Assemblée les raisons de l'adoption de ce nouveau règlement en lien avec la nouvelle organisation de la Caisse suite à l'entrée en vigueur de la réforme CPVAL. En conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuelles, la présente Assemblée des délégués est consultée pour l'élaboration du nouveau règlement 2020 fixant son organisation et le mode d'élection de ses membres. De même, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuelles, le présent Comité CPVAL est compétent pour consulter l'Assemblée des délégués lors de l'élaboration du nouveau règlement 2020 sur l'Assemblée des délégués.

La future Assemblée sera dorénavant composée de 100 membres en lieu et place de 150 et comprendra aussi bien des délégués de la CPF que de la CPO. Un maximum de 30 membres par association a été fixé, ceci pour assurer une participation équitable aux autres associations moins nombreuses en termes de membres. Les autres principales modifications du règlement (convocation pour une Assemblée extraordinaire, mesures transitoires, vote du Président de l'Assemblée) ont également été présentées à l'Assemblée.

La Direction montre ensuite les différentes tâches réalisées par le Comité en lien avec la mise en place de la future Assemblée de sorte à ce que cette dernière soit représentée de manière équitable entre assurés actifs/bénéficiaires de rentes, entre catégories de profession, entre représentants CPF/CPO, sexe, âge et provenance.

La Direction informe que 14 associations ont été retenues par le Comité. 12 d'entre elles sont fédérées sous le toit de la FMEP, deux sont des associations de retraités et une association reste hors cadre FMEP.

Quelques indications sont données en lien avec le déroulement de la désignation des représentants des assurés aux Comités des CP et au CA de CPVAL. La Direction précise ensuite en conclusion qu'une Assemblée extraordinaire, nouvelle composition, sera convoquée en novembre pour dite désignation.

Pour terminer ce point, le Président de CPVAL rappelle à l'Assemblée les problématiques de la réforme mise en place, les décisions prises par le Grand Conseil, les principales mesures prises dans cette réforme (baisse progressive des taux de conversion, financements des employeurs pour compenser les baisses de rente, caractéristiques des CPF/CPO) et commente les 5 grands chantiers ouverts (mise en place des bases réglementaires, aspects comptables et de gestion de fortune, adaptation des logiciels informatiques, implémentation des plans de prévoyance, concept d'information et de communication).

6. DIVERS

Quelques demandes ont été faites par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant les intérêts négatifs, le plancher de baisse maximale des rentes à 7,5% pour les assurés de la CPF et de la CPO jusqu'au 31 août 2018, les frais administratifs, les critères de choix d'investissements, la baisse des taux techniques et de conversion. Le Président et la Direction ont donné réponse à ces questions.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse www.cpval.ch (www.pkwal.ch).

Le Président remercie les participants, la Direction ainsi que ses collègues du comité et clôt l'Assemblée à 18h00 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 24 mai 2020/pv

CPVAL
La Direction : Patrice VERNIER

